

# Les activités touristiques

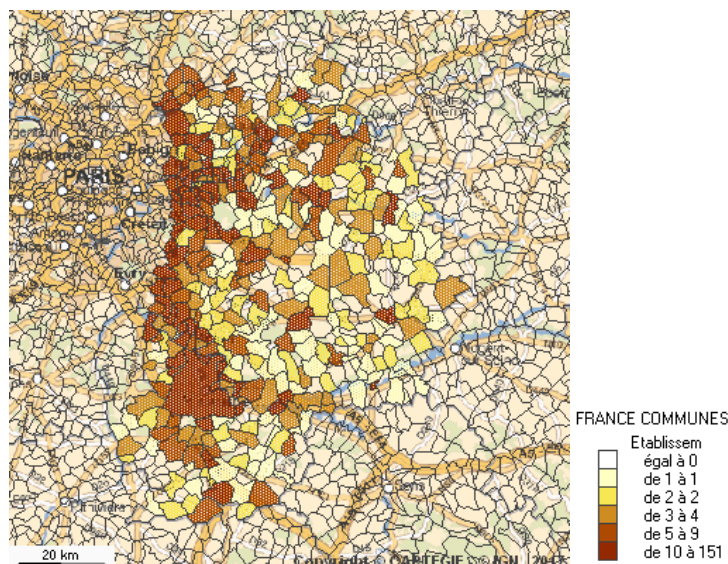
Mise à jour 2018

## Les activités touristiques en Seine-et-Marne c'est :

**3 131** établissements

**30 056** emplois salariés

**12 %** de l'emploi salarié seine-et-marnais



« Les activités touristiques comprennent les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Source Insee

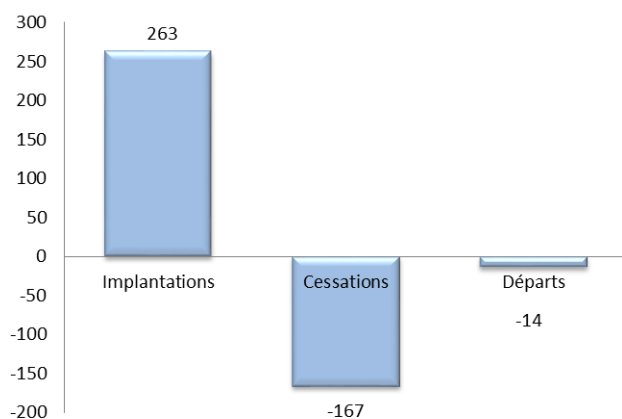
« Le mot tourisme désigne à la fois une migration, le fait de voyager, pour son plaisir lors de son espace du quotidien, des lieux de vies habituels, et d'y résider de façon temporaire, mais aussi un secteur économique qui comprend l'ensemble des activités liées à la satisfaction et aux déplacements des touristes ». Source wikipédia

### Une activité répartie essentiellement sur l'ouest du territoire

Avec 3 131 établissements au 1<sup>er</sup> octobre 2017, le secteur des activités touristiques représente près de 2 % du total des établissements seine-et-marnais. On note une répartition des établissements autour de Meaux avec 151 établissements, Melun avec 134 établissements, Fontainebleau avec 128 établissements.

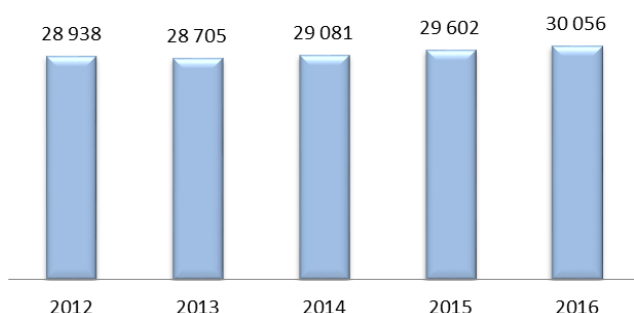
### Dynamisme économique

En un an, d'octobre 2016 à septembre 2017, 263 établissements se sont implantés dont 140 n'employaient pas de salariés (53 %). Simultanément, 167 établissements ont cessé leur activité dont 94 n'employaient pas de salariés (56 %) et 14 établissements ont quitté le département dont 4 n'employaient pas de salariés (29 %). L'indice de dynamisme économique des activités touristiques (1,5) est inférieur à celui des établissements tous secteurs confondus (2).



# Les activités touristiques

## emploi salarié



### Une activité dominée par un établissement, Disneyland Paris, qui emploie près de la moitié des salariés

Les établissements n'ayant pas de salarié représentent 42 % de l'effectif total soit 26 points de moins que les établissements tous secteurs confondus. Les établissements de moins de 10 salariés représentent 11 % de la part de l'effectif total soit 10 points de moins que celui des établissements tous secteurs confondus. Les établissements employant plus de 10 salariés représentent 11 % de l'effectif total soit 1 point de plus que les établissements tous secteurs confondus. Quant aux établissements de ce secteur d'activités dont l'effectif reste inconnu, ils représentent 7 % soit 2 points de plus que celui des établissements tous secteurs d'activités confondus.

### BusinEst. e-communauté des acteurs économiques seine-et-marnais



Si vous souhaitez que votre entreprise soit référencée au sein des études réalisées par l'agence de développement économique de Seine-et-Marne, n'hésitez pas à l'inscrire sur

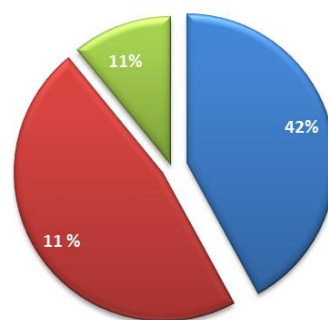
<http://www.e-seine-et-marne.com/busineEst>

## L'emploi salarié

Selon l'Acoss et l'Urssaf, en 2016, le secteur des activités touristiques employait 30 056 salariés en Seine-et-Marne, soit un effectif salarié qui a augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente. L'emploi dans ce secteur a également augmenté de 2 % en Ile-de-France sur la même période.

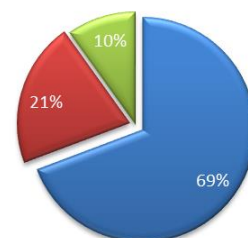
Sur les cinq dernières années, les effectifs salariés de ce secteur ont augmenté de 4 % en Seine-et-Marne (+ 1 118 salariés) et de 3 % en Ile-de-France.

### Les établissements des activités touristiques



■ Sans salarié ■ 1 à 9 salariés ■ 10 salariés et plus

### Les établissements tous secteurs d'activités confondus



## Les plus grands employeurs

Un établissement emploie plus de 15 000 salariés : Le Parc d'attraction Disneyland Paris à Chessy. Deux établissements emploient plus de 250 salariés : le restaurant traditionnel Elior Roissy au Mesnil-Amelot et Api restauration à Emerainville.

**Note Méthodologique** : Cette étude regroupe des informations sur les établissements dont l'activité s'inscrit en en « Hébergement et restauration » ainsi que les « activités des arts, spectacles et activités récréatives » de la NAF (nomenclature d'activités française rév.2, 2008), à l'exclusion de la restauration de type rapide, des autres hébergements, des débits de boissons et de l'organisation de jeux de hasard et d'argent.